

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2008

26 octobre 2006

SOMMAIRE

Actrap S.A., Luxembourg	96377	Li. Ter Luxembourg S.A., Luxembourg	96340
Agroinvest S.A.H., Luxembourg	96366	Li. Ter Luxembourg S.A., Luxembourg	96340
Agroinvest S.A.H., Luxembourg	96366	Loceurope S.A., Luxembourg	96359
Amer-Sil S.A., Kehlen	96340	M.I. Investment S.C.I., Luxembourg	96383
AP Portland 10, S.à r.l., Luxembourg	96338	Mandelo S.A.	96372
Bechold S.A., Luxembourg	96380	Mandelo S.A.	96372
Bersabee S.A.	96377	MCCL II S.C., Howald	96381
Bersabee S.A.	96377	Noiseworks Records, A.s.b.l., Luxembourg	96339
Big Event Production S.A., Luxembourg	96353	Perseo Luxembourg, GmbH, Luxembourg	96351
Bizzlinx S.A., Luxembourg	96338	Petercam (Luxembourg) S.A., Luxembourg	96369
Citar-Invest S.A., Luxembourg	96357	Petercam (Luxembourg) S.A., Luxembourg	96371
Citi Trust S.A., Luxembourg	96353	Picamar Services S.A., Luxembourg	96380
Citi Trust S.A., Luxembourg	96355	Pictet Alternative Funds, Sicav, Luxembourg	96356
Curlyns S.A.	96371	Pierre Invest S.A., Luxembourg	96357
Curlyns S.A.	96371	Prince S.A., Luxembourg	96366
Dazzle Luxembourg N° 1 S.A., Luxembourg	96339	R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Luxembourg	96352
Europanel Sicav, Luxembourg	96376	Riptide Investments, S.à r.l., Luxembourg	96353
Europe Avenue Lux II, S.à r.l., Luxembourg	96342	RTV Dacia Luxembourg S.A., Luxembourg	96342
F.T.G. S.A., Luxembourg	96352	régie saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	96348
FMC Consulting S.A., Luxembourg	96366	Sofichem S.A., Luxembourg	96339
Freele S.A., Luxembourg	96367	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	96362
Full Racing Holding S.A., Luxembourg	96338	Temenos Luxembourg S.A., Luxembourg	96352
Gestatec S.A., Luxembourg	96368	Tierra del Fuego, S.à r.l., Hesperange	96341
Heitman European Property Partners III	96348	TS European VI AE II Holdings (Lux), S.à r.l., Senningerberg	96368
Héritage Commercial Ventures S.A., Luxembourg	96367	Videofin S.A., Luxembourg	96351
Immo Invest & Finance S.A., Luxembourg	96377	Vitar S.A.H., Luxembourg	96368
ING REEIF Germany, S.à r.l., Luxembourg	96348	White Mountains (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	96357
ING REEIF Germany, S.à r.l., Luxembourg	96350	White Mountains (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	96359
ING REEIF Germany, S.à r.l., Luxembourg	96374	Wic Holding S.A., Luxembourg	96350
ING REEIF Germany, S.à r.l., Luxembourg	96376	Y.D.X. S.A., Luxembourg	96355
Ingenico Eastern Europe I, S.à r.l., Luxembourg	96357	Y.D.X. S.A., Luxembourg	96356
Invaston S.A.H., Luxembourg	96367		
J&E Investments, S.à r.l., Luxembourg	96372		
J&E Investments, S.à r.l., Luxembourg	96374		
JPMorgan Investment Strategies Funds, Sicav, Senningerberg	96369		

BIZZLINX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 92.136.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092660.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

AP PORTLAND 10, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 79.179.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- M. Hans van de Sanden

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092688.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FULL RACING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 97.237.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 10 août 2006 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- Monsieur Dick Weiss,
- Monsieur Pierre Berthe,
- SHAPBURG LIMITED,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006;

- l'assemblée a décidé de renouveler aux fonctions de délégué à la gestion journalière et de président du Conseil d'Administration de la société, Monsieur Dick Weiss,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, GRANT THORNTON REVISIONS ET CONSEILS S.A., jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour FULL RACING HOLDING S.A.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092913.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

96339

SOFICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 88.652.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue en date du

5 juillet 2006 à 15.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de l'administrateur Madame Marie-Josée Jähne, née le 13 mai 1950 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant à 133, rue de Schifflange, L-3676 Kayl, et nomme en son remplacement Monsieur André Lutgen, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092215.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

DAZZLE LUXEMBOURG N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 113.836.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} août 2006 à 9.00 heures

Résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et décide de nommer en son remplacement Monsieur André Lutgen, avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 17 janvier 2012.

Cette résolution devra faire l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092224.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

NOISEWORKS RECORDS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 146, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg F 827.

Modifications aux statuts de NOISEWORKS RECORD A.s.b.l.

Entre les soussignés:

1° Patrick Obach

2° Anne Lindner

3° Nathalie Wagner

Ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

Art. 3. Le siège est établi à 146, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Affiliation auprès de la Fédération de organisations sociales, culturelles et politiques autogères

Signatures

Les membres du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08797. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092247.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

96340

AMER-SIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 8.871.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 13 juin 2006 que la société a pris acte de la démission de son mandat d'Administrateur et de son mandat d'Administrateur-délégué avec effet en date du 1^{er} juillet 2006:

- Monsieur Gérard Chaix, demeurant au 10, rue de Tuntange, L-7435 Hollenfels, Grand-Duché de Luxembourg;
- La société a également procédé à la nomination au poste d'Administrateur-délégué avec effet immédiat de:
- Monsieur Guy Dauwe, né le 1^{er} juin 1968 à Diest, Belgique, demeurant au 1, rue Nicolas Liez, L-1938 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2010.

En conséquence le Conseil d'Administration de la société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Guy Dauwe, né le 1^{er} juin 1968 à Diest, Belgique, demeurant au 1, rue Nicolas Liez, L-1938 Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Alexandra Moore Barber, née le 22 février 1963 à Westerly, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 617 North Main Street, 06378 Stonington, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Peter F. Moore, né le 24 juillet 1957 à Westerly, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 17, Wamphassuc Road, 06378 Stonington, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur David Burke, né le 18 novembre 1951 à Dublin, Irlande, demeurant au 10, Lansdowne Terrace, Ennis Road, Limeerick, Irlande;

Ces décisions sont conformes aux propositions faites par le Conseil d'administration.

Kehlen, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

AMER-SIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092228.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Li. Ter LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.482.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(090161.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Li. Ter LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.482.

—
L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Li. Ter LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 18 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 353, page 16928 et suivantes de l'année 1991, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 8 février 2006, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste

de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième mercredi du mois de juin à 18.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 13, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social, le quatrième mercredi du mois de juin à 18.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zitella, A.-S. Baranski, C. Orban, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2006, vol. 470, fol. 68, case 61. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2006.

M. Schaeffer.

(090160.2/5770/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

TIERRA DEL FUEGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 92.462.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2006

L'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social de la société, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée révoque en sa qualité de gérant technique de la société, Monsieur Thierry Bernard Louis Jutard, demeurant à L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Diego Ariel Castello, commerçant, demeurant à L-5853 Fentange, 10, rue de Kockelscheuer.

Troisième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant administratif pour une durée indéterminée, Madame Mabel Zoraida Sayer, employée privée, demeurant à L-5853 Fentange, 10, rue de Kockelscheuer.

Vis à vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: C. M. Manso Marques, D. A. Castello, M. Z. Sayer.

C. M. Manso Marques, D. A. Castello, M. Z. Sayer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092266.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RTV DACIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.719.

Suite à une décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2006 les personnes suivantes:

Mr Pawel Galecki, avec adresse professionnelle, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Mr Adrian Grad Deleanu, avec adresse professionnelle, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Mr Adrian Georgescu, avec adresse professionnelle, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Mme Heather Potters, avec adresse professionnelle, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société.

Madame Liliane Florina Ghinescu, avec adresse professionnelle, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé administrateur pour une période de trois ans.

Les mandats de:

Mr Todd Walter Stump, avec adresse professionnelle, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
et de

Mr David Maurice Williams, avec adresse professionnelle, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
ont été prorogés pour une période de trois ans

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN, société civile, démissionne en tant que Commissaire aux Comptes

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l. est nommée Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans (siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08801. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(092249.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EUROPE AVENUE LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 118.841.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under number B 115.568, represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy, which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company EUROPE AVENUE LUX II, S.à r.l. («société à responsabilité limitée»), which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name EUROPE AVENUE LUX II, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the direct or indirect acquisition by purchase of one or more real estate goods, the use of the foresaid for the own needs of the Company or the renting to third parties in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in other countries.

Further thereto, the Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any manager or by the board of managers, as applicable.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the signatory powers of each class of managers will be determined by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Liability of the managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 15th April at 9:30 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all five hundred (500) shares for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. The following person is named class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
William A. Bonn	Senior Managing Director	One Federal, 26th Floor, Boston, MA 02110, USA	September 3rd, 1951	New Jersey, USA

The class A manager may validly bind the Company by its sole signature, without any limitation.

3. The following person is named class B manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Jacques Reckinger	Director	40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	March 14th, 1965	Luxembourg

The class B Manager may validly bind the Company by his sole signature, subject to any transaction in connection therewith not exceeding an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000).

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2006.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.568, représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Laquelle comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée EUROPE AVENUE LUX II, S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EUROPE AVENUE LUX II, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte par achat d'un ou plusieurs biens immobiliers, l'utilisation de ces derniers pour les propres besoins de la Société ou pour la location à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société a pour objet est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer différentes classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Toute classification de la sorte devra être dûment enregistrée au procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par tout gérant ou par le conseil de gérance, selon le cas.

Dans l'hypothèse où l'assemblée des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et de classe B), les pouvoirs de signature de chaque classe de gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 15 avril de chaque année à 9.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les cinq cents (500) parts sociales pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte, sont évaluées à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
William A. Bonn	Senior Managing Director	One Federal, 26th Floor, Boston, MA 02110, USA	3 septembre 1951	New Jersey, USA

Le gérant de la classe A peut valablement engager la Société par sa seule signature, sans aucune limitation.

3. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Jacques Reckinger	directeur	40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	14 mars 1965	Luxembourg

Le gérant de la classe B peut valablement engager la Société par sa seule signature, à condition qu'aucune transaction s'y rapportant n'excède dix mille euros (EUR 10.000).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 13, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

J. Elvinger.

(093987.3/211/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

REGIE SAINT-PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 26.271.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2006

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de tous les membres du conseil de gérance pour une période d'une année. Les mandats prendront fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprise la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'an 2006. Son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Dorénavant le conseil de gérance se compose comme suit:

- 1) Monsieur Patrick Ludovicy, président, gérant journalier
- 2) Monsieur Egon Seywert, membre
- 3) Monsieur Jean Vanolst, membre

Réviseur d'entreprises:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour extrait conforme

P. Ludovicy

Président du conseil de gérance et Gérant journalier

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092300.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion, prenant effet le 3 août 2006, concernant le fonds commun de placement HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006 sous la référence LSO-BT06491, a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 août 2006.

The amendment to the management regulations, effective as of 3rd August 2006 with respect to the fund HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, registered in Luxembourg on 22 August 2006 under the reference LSO-BT06491, has been filed with the Luxembourg trade and companies register on 31 August 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

HEPP III MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

Signature

(092338.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ING REEIF GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 912,500.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.009.

In the year two thousand and six, on the twelfth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 105.688, duly represented by its manager Mr Steve Van Den Broek, employee, with professional address in Luxembourg, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 7th, 2006.

2) ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkadee, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27272545, duly represented by its general partner ING REEIF MANAGEMENT B.V. (beherend vennoot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkadee, hereby represented by Mrs Corinne Petit, prenamed, by virtue of a proxy given in The Hague on July 12th, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as the only partners, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. and ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V. are the only partners of ING REEIF GERMANY, S.à r.l., an limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Remich, on November 18th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 381 dated February 21st, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on June 14th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at nine hundred twelve thousand five hundred Euro (912,500.- EUR) represented by nine thousand one hundred twenty-five (9,125) parts, with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing parties take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the corporate capital by an amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of nine hundred twelve thousand five hundred Euro (912,500.- EUR) to one million one hundred twelve thousand and five hundred Euro (1,112,500.- EUR), by issuing two thousand (2,000) new parts with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing partner ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. declares to subscribe the two thousand (2,000) new parts and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred Euro (100.- EUR), so that the amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partners resolve to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at one million one hundred twelve thousand and five hundred Euro (1,112,500.- EUR) represented by eleven thousand one hundred twenty-five (11,125) parts of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.688, dûment représentée par son gérant Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, ici représenté par Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 7 juillet 2006.

2) ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND EUROPE C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27272545, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot), ING REAL ESTATE REEIF MANAGEMENT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Mademoiselle Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye le 12 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associées, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Les sociétés comparantes ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. et ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND EUROPE C.V., sont les seules associées de la société à responsabilité limitée ING REEIF GERMANY, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 18 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 381 du 21 février 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à neuf cent douze mille cinq cents euros (912.500,- EUR) représenté par neuf mille cent vingt-cinq (9.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les associées prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent douze mille cinq cents euros (912.500,- EUR) à un million

cent douze mille cinq cents euros (1.112.500,- EUR), par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent douze mille cinq cents euros (1.112.500,- EUR) représenté par onze mille cent vingt-cinq (11.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2006, vol. 470, fol. 67, case 9. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 août 2006.

M. Schaeffer.

(092667.3/5770/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ING REEIF GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.009.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(092668.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

WIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.337.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Moïse Naouri, administrateur de sociétés, demeurant à 92421 Jérusalem (Israël), 4, Rehoy Alharizi, ici représenté par Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 août 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme WIC HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 380 du 26 mai 1998, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 771 du 18 septembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 577 du 15 juin 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.337.

Que le capital de ladite société est à ce jour de quarante-cinq mille sept cent trente-quatre virgule soixante et onze euros (EUR 45.734,71), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Que Monsieur Moïse Naouri, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société WIC HOLDING S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur Moïse Naouri, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société WIC HOLDING S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant, représenté comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur ainsi que du registre des actionnaires nominatifs de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Ceccotti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

E. Schlessler.

(092126.3/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

VIDEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 30.293.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2006

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Mme Géraldine Weber pour une période d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Extrait du Procès-Verbal du conseil d'administration du 7 août 2006

Le conseil d'administration décide de coopter M. Léon Zeches, comme nouveau membre et président du conseil d'administration suite au départ en retraite de M. Charles Ruppert. M. Léon Zeches finira le mandat de M. Charles Ruppert lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007. Cette décision sera soumise à la ratification par la prochaine assemblée générale. M. Léon Zeches demeure à 8, rue Louis de Froment, L-1546 Luxembourg.

Dorénavant le conseil d'administration se compose comme suit:

- 1) M. Léon Zeches, président
- 2) M. Géraldine Weber, membre
- 3) M. Egon Seywert, membre

Commissaire aux comptes:

M. Georges Heirendt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

L. Zeches

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092303.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

PERSEO LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 99.993.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(092390.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

F.T.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 93.190.

Suite à la démission des administrateurs Romain Lutgen et Joë Lemmer, ces derniers ont été remplacés à l'occasion de l'assemblée générale tenue le 1^{er} août 2006 par:

1. la société GEEVESTON VENTURES CORP., une société de droits du Belize avec siège social à Belize-City, 35A, Regent Street,

2. La société FIRTH LIMITED PARTNERS INC., constituée sous la loi du Belize, ayant son siège social à Belize City, 35a, Regent street,

Suite à la démission du commissaire François David, ce dernier a été remplacé le 1^{er} août par

La société anonyme LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in Luxemburg, 31, val Sainte Croix, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 83 527.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire se termineront à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092308.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

R.I.I. S.A., RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.561.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 20 décembre 1989, acte publié au Mémorial C no 223 du 5 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1990, acte publié au Mémorial C no 213 du 14 mai 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 237 du 3 juin 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C no 578 du 8 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 avril 1999, acte publié au Mémorial C no 317 du 5 mai 1999. Le capital a été converti en Euro par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 881 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092366.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

TEMENOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.792.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006

Quatrième résolution

Les actionnaires acceptant la démission de Monsieur Thierry Champagne de son mandat d'administrateur

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Régis Metrat (10, route de Metzeresche, 57310 Rurange les Thionville, France - date de naissance: 9 novembre 1971) nouvel administrateur. Son mandat sera valable à compter de la date de cette Assemblée Générale Ordinaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle (en 2007).

Sixième résolution

Les mandats des administrateurs déjà en place, Monsieur George Koukis et Monsieur Marios Raïssis étant arrivés à échéance, les actionnaires décident de les renouveler pour une période d'un an à compter de la présente Assemblée Générale et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle (en 2007).

Luxembourg, le 30 juin 2006.

G. Koukis / M. Raïssis

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092322.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

BIG EVENT PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 115.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2006

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet à quatorze heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A. à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt et ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Victor Manuel Cunha de Lima, gérant, né à Luxembourg le 23 août 1974, demeurant à L-1540 Luxembourg, 27A, rue Benjamin Franklin, est révoqué de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

2. Monsieur Jean-Claude Colbach, employé d'Etat, demeurant à L-3235 Bettembourg, 40, rue de la Ferme, qui accepte, est nommé administrateur-délégué de la société.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante (et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2007):

- Monsieur Raymond John Hickey, employé privé, demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange,
- Monsieur Steven Darne, commerçant, demeurant à L-1511 Luxembourg, 112, avenue de la Faïencerie,
- Monsieur Thomas James Hickey, employé privé, demeurant à L-6111 Junglinster, 38, rue Tun Deutsch,
- Monsieur Jean-Claude Colbach, employé d'Etat, demeurant à L-3235 Bettembourg, 40, rue de la Ferme (administrateur-délégué).

Le 27 juillet 2006.

Pour avis

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092325.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RIPTIDE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.455.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 472 du 4 mars 2006, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIPTIDE INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092367.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

CITI TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.791.

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CITI TRUST S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 30.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, daté du 30 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 319, du 7 novembre 1989. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur José Dos Reis Santos, employé privé, et Madame Hortense Muller-Huberty, employée privée, les deux avec la même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Conversion de la devise d'expression du capital social et des autres postes du bilan en dollars des Etats-Unis d'Amérique;

2) Suppression de la valeur nominale des actions;

3) Continuation des activités de la société, par référence aux dispositions de l'article 100 sur les sociétés commerciales;

4) Réduction de capital par absorption des pertes à concurrence du capital social, tel que converti en dollars, selon le point 1) de l'ordre du jour, sans annulation d'actions;

5) Augmentation de capital à concurrence de 1.500.000,- USD (un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création d'actions nouvelles;

6) Suppression du capital autorisé et suppression correspondante des alinéas 4, 5 et 6 de l'article 3 des statuts;

7) Modification des alinéas 1^{er}, 2 et 3 de l'article 3 des statuts;

8) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que depuis l'introduction de l'euro comme devise de référence, tel qu'introduit par les traités, lois et règlements en vigueur, la comptabilité a été régulièrement tenue en euros. Toutefois il n'y a pas eu à ce jour de conversion formelle et définitive de la devise d'expression du capital social en euros.

L'assemblée générale constate par ailleurs que les activités de la Société sont presque exclusivement traitées et décomptées en dollars et l'assemblée générale décide par conséquent de modifier formellement et définitivement la devise d'expression du capital social, et de passer pour cette devise d'expression de francs luxembourgeois en dollars des Etats-Unis d'Amérique, et ce avec effet définitif à la date de ce jour.

L'assemblée générale décide de procéder à cette conversion de la devise d'expression du capital social par application du taux de change des devises euro contre dollar, tel que fixé par la Banque Centrale Européenne en date du 6 juillet 2006 comme cours de référence, qui est de 1,2735 USD (un virgule vingt-sept trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour 1,- EUR (un euro), multiplié par le cours fixe d'échange de francs luxembourgeois pour un euro, tel que fixé par les traités en vigueur et qui est de 1,- EUR (un euro) pour 40,3399 LUF (quarante francs luxembourgeois virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf centimes).

En conséquence de cette conversion l'assemblée générale constate que le capital social est temporairement, mais en fonction des résolutions qui vont suivre, de 39.461,55 USD (trente-neuf mille quatre cent soixante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents).

L'assemblée générale décide que tous les autres postes du bilan seront aussi converti en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale de toutes les actions existantes et d'exprimer cette suppression par la seule référence au pair comptable dans les statuts, comme il en sera ci-après décidé dans la suite de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate qu'au bilan de clôture au 31 décembre 2005 les pertes de la Société ont dépassé le capital nominal. En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales l'assemblée générale décide toutefois de continuer les activités de la Société et de ne pas procéder à sa dissolution.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une diminution de capital à concurrence de 39.461,55 USD (trente-neuf mille quatre cent soixante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents), sans annulation d'actions, étant entendu et sous condition que cette diminution sera sur le champ suivie d'une augmentation de capital, comme il est question à la Cinquième Résolution ci-après, suivant le point 5) de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital à concurrence d'un montant de 1.500.000,- USD (un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), par création de 48.750 (quarante-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Lesdites 48.750 (quarante-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- INTERCORP S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont . . .	48.749 actions
- Claude Geiben, préqualifié	1 action
Total	48.750 actions

L'assemblée générale déclare expressément que la présente réduction de capital avec augmentation de capital ne donne lieu à paiement d'aucune soulte ni prime ou agio, et que la répartition des actions qui en résulte sera définitive sans charge de retour. Ainsi l'assemblée générale constate que l'ensemble des 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires du capital jouiront dans le futur, et sans distinction, exactement des mêmes droits et obligations, et en particulier des mêmes droits quant à la répartition de l'avoir social et de tout boni de liquidation.

L'assemblée générale constate que tous les actionnaires existants ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription relativement à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Les prédites 48.750 (quarante-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles ont toutes été intégralement libérées en espèces, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Le notaire instrumentant constate expressément l'accomplissement des conditions prévues à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, relativement à cette augmentation de capital.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le capital autorisé créé à la constitution de la Société est périmé sans avoir été utilisé.

Par conséquent l'assemblée générale décide de supprimer ledit capital autorisé qui avait été créé pour un montant de 10.000.000,- LUF (dix millions de francs luxembourgeois), et de supprimer toute référence y relative dans les statuts.

L'assemblée générale décide par conséquent de supprimer les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 3 des statuts.

Septième résolution

En conséquence des cinq premières résolutions de la présente, l'assemblée générale décide de modifier les alinéas 1^{er}, 2 et 3 de l'article 3 des statuts, pour les remplacer dorénavant par un seul alinéa de la teneur suivante, constituant dorénavant tout l'article 3:

«Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 1.500.000,- USD (eine Million fünfhunderttausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika), eingeteilt in 50.000 (fünfzigtausend) Aktien ohne Nennwert.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital ci-avant décidée est évaluée à 1.177.856,- EUR (un million cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-six euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Lentz, H. Muller-Huberty, J. Dos Reis Santos, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 juillet 2006, vol. 470, fol. 65, case 11. – Reçu 11.778,56 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 août 2006.

M. Schaeffer.

(093998.3/5770/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

CITI TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.791.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(094004.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Y.D.X. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 95.084.

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Y.D.X S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée sous la dénomination de BARTHOL DECOR S.A., suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 544 du 8 avril 2002, modifiée en WORLD ENERGY PROGRAM S.A., en abrégé W.E.P. S.A., suivant acte reçu par le prédit notaire Elvinger, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 912 du 5 septembre 2003, modifiée en Y.D.X. S.A., suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 804 du 13 août 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95.084.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan Beggiano, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement du pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et modification subséquente de l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations, par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et de modifier, par conséquent, l'article dix des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations, par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Prat, B. Bartolovic, J. Beggiano, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

E. Schlessner.

(094668.4/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Y.D.X. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 95.084.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

E. Schlessner.

(094669.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

PICTET ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.485.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

V. Petit-Jean/ M.-C. Lange

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(092403.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

INGENICO EASTERN EUROPE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 106.763.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

(092397.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

PIERRE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.994.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(092406.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

CITAR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.271.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(092408.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

WHITE MOUNTAINS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.478.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WHITE MOUNTAINS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register, with the number B 97.478, incorporated on 28th November 2003 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 28 of 9th January 2004 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda (the «Sole Shareholder»), represented by Mr Raymond Thill, notary clerk, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LTD. declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 8,053,196 (eight million fifty-three thousand one hundred ninety-six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the

meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III.- The share capital of the Company fixed at EUR 201,329,900 (two hundred one million three hundred twenty-nine thousand nine hundred Euro) has been entirely subscribed and fully paid up.

IV.- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

V.- Mr Raymond Thill, prenamed, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company as on 31st July 2006 attached hereto as schedule A (the «Schedule A») and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI.- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LTD., in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity, (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VII.- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII.- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Mr Goran Thorstensson, residing at Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, Sweden;

- Mr Dennis P. Beaulieu, residing at 80 South Main Street Hanover, NH 03755, United States of America; and

- Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

IX.- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WHITE MOUNTAINS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, au numéro B 97.478, constituée le 28 novembre 2003 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 28 du 9 janvier 2004 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LTD., une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermudes (l'«Associé Unique»), représentée par M. Raymond Thill, clerc de notaire, résidant au Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LTD. a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vu d'être enregistrée avec lui, que les 8.053.196 (huit millions cinquante-trois mille cent quatre-vingt-seize) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- Le capital social de la Société est fixé à 201.329.900 EUR (deux cent un millions trois cent vingt-neuf mille neuf cents euros) a été entièrement souscrit et libéré.

IV.- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- M. Raymond Thill, précité, agissant au nom et pour le compte de l'associé unique, approuve bilan de la Société daté du 31 juillet 2006 ci-après annexé comme annexe A («l'Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VI.- L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA LTD., en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité, (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que (iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrit dans l'Annexe A, est assumé, transféré et transmis à l'Associé Unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

VII.- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

IX.- Décharge est donnée aux gérants suivants de la Société:

- M. Goran Thorstensson, demeurant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, Suède;
- M. Dennis P. Beaulieu, demeurant au 80 South Main Street Hanover, NH 03755, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Dominique Robyns, ayant comme adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

X.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête de la même personne et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen.

(094060.3/230/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

WHITE MOUNTAINS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.478.

Les comptes de clôture au 31 juillet 2006, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

A. Schwachtgen.

(094058.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

LOCEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 118.839.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 63.130, représentée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 2 août 2006.

2. VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 63.143, représentée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 2 août 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LOCEUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,00, divisé en 310 actions de EUR 100,00 chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,00 par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,00 chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de mai à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A., prénommée	155 actions
2. LANNAGE S.A., prénommée	155 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130;
- b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143;
- c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Coulon-Racot, S. Wiander, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 août 2006, vol. 470, fol. 77, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2006.

M. Schaeffer.

(093961.3/5770/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 68.862.

In the year two thousand six, on the twenty-eighth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 68.862 (the Company). The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated 23rd February 1999 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No 392 of 31st May 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by several deeds and were amended for the last time by a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16th August 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Jean-François Bouchoms, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Claire-Marie Darnand, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. The Shareholders have been duly convened to the Meeting by convening notices with the agenda of the Meeting published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 9th August 2006 and 18th August 2006 and in the editions of the Tageblatt on the same dates.

II. It appears from the attendance list that 4,698,822 (four million six hundred ninety-eight thousand eight hundred twenty-two) Series A Preference Shares (i.e. 71.61% of the outstanding Series A Preference Shares not counting those held by the Company itself) and 23,440,459 (twenty-three million four hundred forty thousand four hundred fifty-nine) Ordinary Shares (i.e. 81.62% of the outstanding Ordinary Shares not counting those held by the Company itself), representing together approximately 79.76% of the share capital of the Company (not counting the Company's shares held by the Company itself) of USD 93,669,490.50 (ninety-three million six hundred and sixty-nine thousand four hundred and ninety United States Dollars and fifty cents), represented by 35,505,390 (thirty-five million five hundred and five thousand three hundred and ninety) Ordinary Shares, 16,227,915 (sixteen million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and fifteen) Series A Preference Shares and 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollars and fifty cents) each, are present or represented at the Meeting. It is further stated that 9,666,673 (nine million six hundred sixty-six thousand six hundred seventy-three) Series A Preference Shares, all the 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares and 6,752,914 (six million seven hundred fifty-two thousand nine hundred fourteen) Ordinary Shares are held by the Company itself. The Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and vote on the items of the agenda reproduced hereinafter.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
2) Appointment of ALTER DOMUS, a company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, and John T. Bodyk, assistant treasurer of STRATUS TECHNOLOGIES, INC., as joint liquidators (liquidateurs) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidators). The Liquidators will act jointly with respect to the representation of the Company.

3) Determination of the powers of the Liquidators and the liquidation procedure of the Company.

4) Discharge of the directors and statutory auditors of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

5) Acknowledgement that the liquidation of the Company is taking place within a global restructuring of the STRATUS Group (the Restructuring) and to that aim, instruction to the Liquidators to distribute in kind to the shareholders of the Company the shares held by the Company in STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD in accord-

ance with the terms of article 25.7 of the articles of association of the Company (the Articles) and waiver of the rights under article 25.1 of the Articles to allow a successful reorganisation.

6) Instruction to the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

7) Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint (i) ALTER DOMUS, a company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, and (ii) Mr John Bodyk of STRATUS TECHNOLOGIES INC. as joint liquidators (liquidateurs) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidators).

The Liquidators will form a board of liquidators and will act jointly with respect to the liquidation of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidators the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on Commercial Companies dated 10th August 1915, as amended (the Law).

The Meeting further resolves that the Liquidators shall be entitled to do all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidators may delegate their powers for specifically defined operations or tasks, to one or several persons or entities, although they shall retain sole responsibility for any operations or tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidators, acting jointly under their signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform the obligations under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting acknowledges that the liquidation of the Company is taking place within a global reorganisation of the group of companies to which the Company belongs, approved by the Company's board of directors on 2nd May 2006 (the Reorganisation) the aim of which is ultimately to replace the Company by a Bermuda company, known as STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD, currently entirely held by the Company, to become the ultimate parent of the STRATUS group.

Such substitution shall be effectuated by the distribution in kind to the shareholders of the Company of the shares of such Bermuda company on a share for share basis as follows:

- one (1) ordinary share of STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD to each holder of one (1) ordinary share of the Company;
- one (1) Series A preferential share of STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD to each holder of one (1) Series A preferential share of the Company.

The Meeting further acknowledges that the Bermuda company which will survive to the liquidation of the Company will entitle the current shareholders of the Company to exactly the same rights as those they enjoyed in the Company prior to its liquidation.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidators to make, at their sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law, it being understood however that payments to the Shareholders must be made with respect to the shares the Company holds in STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD by way of payments in kind. Any other payment of liquidation proceeds may be made either by way of payment in kind, in cash or set off.

The Meeting further agree that the Liquidators may proceed to a payment in kind to the shareholders of the Company of the shares held by it in STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD in accordance with the Reorganisation approved by the Board of Directors of the Company on 2nd May 2006, the Plan of Distribution as prepared by the Board of Directors and which payment is consistent with the terms of section 25.7 of the Articles.

The Meeting acknowledges that the mission of the Liquidators is part of the Reorganisation and consists principally in the settlement of the Company's liabilities and the distribution in kind of the shares of STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD to the Company's shareholders, such distribution to be made in accordance with article 25.7 of the Articles, as opposed to a proceeding in accordance with the provisions of section 25.1 of the Articles, given that the rights of the shareholders after the exchange of shares will be similar to the existing rights of the shareholders entitling them to exactly the same economical enjoyment.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company, in a manner which is consistent with the Reorganisation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.862 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange à l'époque, en date du 23 février 1999 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 392 du 31 mai 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 août 2006, encore non publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Claire-Marie Darnand, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée choisit Aldric Grosjean, avocat, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à la présente Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour ensuite être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les Actionnaires ont été dûment convoqués à l'Assemblée au moyen de convocations avec l'ordre du jour de l'Assemblée publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C des 9 août 2006 et 18 août 2006 ainsi que dans les éditions du Tageblatt à ces mêmes dates.

II. Il résulte de la liste de présences que 4.698.822 (quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent vingt-deux) Actions Privilégiées de Série A (soit 71,61% des Actions Privilégiées de Série A, sans compter celles détenues par la Société elle-même) et 23.440.459 (vingt-trois millions quatre cent quarante mille quatre cent cinquante-neuf) Actions Ordinaires (soit 82,62% des Actions Ordinaires, sans compter celles détenues par la Société elle-même), représentant ensemble environ 79,76% du capital social de la Société (sans compter les actions de la Société détenues par la Société elle-même) de USD 93.669.490,50 (quatre-vingt-treize millions six cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents), représenté par 35.505.390 (trente-cinq millions cinq cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix) Actions Ordinaires, 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A, et 10.713.022 (dix millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Privilégiées de Série B, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) chacune, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Il est en outre indiqué que 9.666.673 (neuf millions six cent soixante-six mille six cent soixante-treize) Actions Privilégiées de Série A, toutes les 10.713.022 (dix millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Privilégiées de Série B et 6.752.914 (six millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent quatorze) Actions Ordinaires sont détenues par la Société elle-même. L'Assemblée est par conséquent dûment constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
- 2) Nomination de ALTER DOMUS, une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et de John T. Bodyk, directeur financier adjoint de STRATUS TECHNOLOGIES, INC., en tant que co-liquidateurs en relation avec la liquidation volontaire de la Société (les Liquidateurs). Les Liquidateurs agiront conjointement en ce qui concerne la représentation de la Société.
- 3) Détermination des pouvoirs à conférer aux Liquidateurs et de la procédure de liquidation de la Société.
- 4) Décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 5) Constatation que la liquidation de la Société s'inscrit dans le cadre d'une restructuration globale du Groupe STRATUS (la Restructuration) et, dans cette optique, instruction donnée aux Liquidateurs de distribuer en nature aux actionnaires de la Société les actions détenues par la Société dans STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD, conformément aux dispositions de l'article 25.7 des statuts de la Société (les Statuts) et renonciation aux droits repris sous l'article 25.1 des Statuts afin de permettre une réorganisation fructueuse.

6) Décision de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux de leurs compétences et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

7) Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) ALTER DOMUS, une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et (ii) Monsieur John Bodyk de STRATUS TECHNOLOGIES INC. en tant que co-liquidateurs de la Société (les Liquidateurs).

Les Liquidateurs constitueront un conseil de liquidateurs et agiront conjointement en ce qui concerne la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide en outre que les Liquidateurs seront autorisés à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des actionnaires. Les Liquidateurs pourront déléguer leurs pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, bien qu'ils conservent l'entière responsabilité pour toutes opérations ou tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser les Liquidateurs, agissant conjointement au nom de la Société en liquidation, de réaliser, d'exécuter et d'accomplir les obligations liées à tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et la cession de ses actifs.

L'Assemblée constate que la liquidation de la Société s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation globale du groupe de sociétés à laquelle appartient la Société, approuvée par le conseil d'administration de la Société du 2 mai 2006 (la Réorganisation), dont le but est, au final, de remplacer la Société par une société des Bermudes connue sous la dénomination STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD, actuellement entièrement détenue par la Société, afin que celle-ci devienne la société mère ultime du groupe STRATUS.

Cette substitution sera réalisée au moyen d'une distribution en nature aux actionnaires de la Société des actions de cette société des Bermudes sur la base d'un échange d'une action contre une action de la manière suivante:

- une (1) action ordinaire de STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD à chaque détenteur de une (1) action ordinaire de la Société;
- une (1) action privilégiée de série A de STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD à chaque détenteur de une (1) action privilégiée de série A de la Société.

L'Assemblée constate en outre que la société des Bermudes qui restera en place suite à la liquidation de la Société confèrera aux actionnaires de la Société exactement les mêmes droits que ceux dont les actionnaires jouissaient au sein de la Société.

L'Assemblée décide en outre de donner pouvoir et d'autoriser les Liquidateurs à réaliser, à leur seule discrétion, les paiements anticipés des boni de liquidation aux actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi, étant entendu toutefois que ces paiements aux actionnaires puissent être effectués en ce qui concerne les actions que la Société détient dans STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD via des apports en nature. Tout autre paiement des boni de liquidation peut être effectué soit par paiement en nature, en numéraire ou par compensation.

L'Assemblée décide en outre que les Liquidateurs peuvent payer en nature aux actionnaires de la Société les actions que la Société détient dans STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD, conformément à la Réorganisation approuvée par le conseil d'administration de la Société du 2 mai 2006, le Plan de Distribution préparé par le conseil d'administration et en accord avec les dispositions de la section 25.7 des Statuts.

L'Assemblée constate que la mission des Liquidateurs fait partie de la Réorganisation et consiste principalement en le règlement des dettes de la Société et la distribution en nature des actions de STRATUS TECHNOLOGIES BERMUDA HOLDINGS LTD aux actionnaires de la Société, cette distribution devant être effectuée en accord avec les dispositions de la section 25.7 des Statuts, par opposition à une procédure en accord avec les dispositions de la section 25.1 des Statuts, dans la mesure où les droits des actionnaires après l'échange d'actions seront identiques aux droits existants des actionnaires leur conférant les mêmes avantages économiques.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les réviseurs d'entreprises de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux de leur capacités et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société conformément aux termes de la Réorganisation.

96366

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, confirme qu'à la demande des parties comparantes susmentionnées, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le Notaire l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, C.-M. Darnand, A. Grosjean, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2006, vol. 470, fol. 84, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(096673.3/5770/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

PRINCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 33.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(092409.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

AGROINVEST S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 35.299.

Der Jahresabschluss zum 30. April 2005, eingetragen in Luxemburg, den 29. August 2006, réf. LSO-BT08209, wurde beim Handels-und-Gesellschaftsregister von und in Luxemburg, den 31. August 2006 hinterlegt.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. August 2006.

Unterschrift.

(092413.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

AGROINVEST S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 35.299.

Der Jahresabschluss zum 30. April 2006, eingetragen in Luxemburg, den 29. August 2006, réf. LSO-BT08210, wurde beim Handels-und-Gesellschaftsregister von und in Luxemburg, den 31. August 2006 hinterlegt.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. August 2006.

Unterschrift.

(092411.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FMC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.509.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 août 2006 que:

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092449.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

HERITAGE COMMERCIAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.172.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Martin Lidgren, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, Getingevägen 3 LHG 11, S-22241 Lund, Suède;

- Mr Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mr Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 11 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 11 août 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour HERITAGE COMMERCIAL VENTURES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092414.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

INVASTON, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 87.338.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 26 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 26 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU., réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour INVASTON

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092410.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FREELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 113.554.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 août 2006 que:

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092451.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96368

VITAR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 54.424.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 10 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 10 août 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour VITAR

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092431.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

TS EUROPEAN VI AE II HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 117.194.

EXTRAIT

Il ressort d'un acte d'apport en nature et d'un transfert de parts sociales en date du 3 août 2006 que les trois mille cinq cent vingt (3.520) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, son détenues depuis cette date par TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI MASTER L.P.

A compter du 3 août 2006, l'associé unique de la Société est TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI MASTER L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à St. Catherine's House, 14 Kingsway, Londres WC2B 6LH, Royaume-Uni, enregistré auprès de la Companies House sous le numéro LP11494.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092441.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

GESTATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 86.750.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 août 2006 que:

- le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092452.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

JPMORGAN INVESTMENT STRATEGIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 63.762.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2006

Composition du Conseil d'Administration:

- M. Patrick Petitjean a démissionné en date du 28 juillet 2006 de sa fonction d'Administrateur.
- Il a été décidé d'élire M. Berndt May (résidant professionnellement à Führichgasse 8, A-1010 Vienna, Austria, Country Head Austria/Head of Asset Management Austria/Vice President, Board Member of the VAIÖ (Association of International Funds in Austria), en date du 28 juillet 2006, en remplacement de M. Patrick Petitjean, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2007.
- Il a aussi été décidé de réélire M. Jacques Elvinger, M. James B. Broderick, M. Jean Fuchs, M. Alain Feis, en date du 28 juillet 2006, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2007.

Au 28 juillet 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. James B. Broderick
- M. Jean Fuchs
- M. Alain Feis
- M. Berndt May

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

JPMORGAN INVESTMENT STRATEGIES FUNDS

JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

Agent domiciliataire

A. d'Alimonte

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092445.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.418.

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.418, constituée sous la dénomination de TREDEX, TRADE AND EXCHANGE PARTNERS S.A., suivant acte reçu le 9 janvier 1985, par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 45 du 15 février 1985, dont les statuts ont été modifiés suivant divers actes du 18 décembre 1985 publié au Mémorial numéro 46 du 21 février 1986, du 19 juin 1989 publié au Mémorial numéro 332 du 15 novembre 1989, du 16 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 242 du 5 juin 1992 et pour la dernière fois suivant acte reçu le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 31 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 232 du 2 avril 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 683 du 3 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Bertrand, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Pinte, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Laloy, Fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la société afin d'élargir l'objet social de la société aux activités d'agent de transfert et de registre au sens de l'article 24-G de la loi du 5 avril 1993 ainsi qu'aux fonctions d'agent administratif du secteur financier telles que décrites à l'article 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

L'article 3 modifié étant comme suit:

Art. 3. Objet. La société a pour objet principal toutes les opérations se rapportant aux activités de commissionnaire, de gérant de fortunes, d'intermédiaire financier intervenant pour son propre compte, de distributeur de parts d'OPC avec possibilité d'acceptation ou de réalisation de paiements, de conseiller en opérations financières, de courtier et de personne effectuant des opérations de change-espèces telles que prévues par la loi. La société exerce en outre les activités d'agent de change. Par ailleurs, la société exerce les activités d'agent de transfert et de registre ainsi que des services d'agent administratif du secteur financier conformément à la loi du 5 avril 1993.

Tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, elle peut notamment, dans le cadre de ses activités:

1. Assurer la gestion des avoirs de tiers en vertu d'un mandat ou d'une commission et sur une base non collective.
2. Négocier pour compte de tiers et pour son compte propre, l'achat, la vente et la souscription de toutes les valeurs mobilières au porteur ou nominatives telles que: actions, obligations, bons de caisse, parts, actions ou certificats d'organismes de placements collectifs, mobiliers et immobiliers, options, futures et tout autre instrument financier; participer tant à l'achat qu'à la vente de toutes émissions, souscriptions, syndicats et prises de garantie.
3. Opérer la négociation et l'arbitrage de toute opération de change en devises en compte liée aux opérations sur valeurs mobilières visées sub. 2. Elle peut également effectuer toute opération généralement quelconque sur métaux précieux, lingots et pièces à titre accessoire de son objet principal.
4. Fournir des conseils en matière de placement et gérer des patrimoines pour le compte de tiers, et, à cet effet, placer pour le compte de tiers moyennant le paiement d'une commission, d'un intérêt ou à titre gratuit des espèces en n'importe quelle devise pour l'exécution à titre principal d'opérations sur valeurs mobilières visées sub. 2.
5. Négocier soit pour compte propre, soit pour compte de tiers toute opération financière, que ce soit notamment le montage d'opérations d'emprunts obligataires sur les marchés locaux ou internationaux, publics ou privés ou la participation à des opérations de reprise, de vente, de rachat de sociétés ou encore l'introduction aux marchés boursiers de titres de sociétés.

6. Effectuer toute activité liée à la réception et à l'exécution d'ordres portant sur des valeurs mobilières visées sub. 2, ainsi que la tenue du registre d'actionnaires qui consiste en l'inscription, la modification ou l'effacement des données dans ce registre.

7. Effectuer pour compte d'établissements de crédit, PSF, OPC, ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, des services d'administration qui sont inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre.

La société peut prendre des participations dans d'autres sociétés sous forme d'acquisitions d'actions, apports en nature ou souscription d'actions nouvelles, en numéraire, à condition de respecter l'objet social. La société peut finalement effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser le développement.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet. La société a pour objet principal toutes les opérations se rapportant aux activités de commissionnaire, de gérant de fortunes, d'intermédiaire financier intervenant pour son propre compte, de distributeur de parts d'OPC avec possibilité d'acceptation ou de réalisation de paiements, de conseiller en opérations financières, de courtier et de personne effectuant des opérations de change-espèces telles que prévues par la loi. La société exerce en outre les activités d'agent de change. Par ailleurs, la société exerce les activités d'agent de transfert et de registre ainsi que des services d'agent administratif du secteur financier conformément à la loi du 5 avril 1993.

Tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, elle peut notamment, dans le cadre de ses activités:

1. Assurer la gestion des avoirs de tiers en vertu d'un mandat ou d'une commission et sur une base non collective.
2. Négocier pour compte de tiers et pour son compte propre, l'achat, la vente et la souscription de toutes les valeurs mobilières au porteur ou nominatives telles que: actions, obligations, bons de caisse, parts, actions ou certificats d'organismes de placements collectifs, mobiliers et immobiliers, options, futures et tout autre instrument financier; participer tant à l'achat qu'à la vente de toutes émissions, souscriptions, syndicats et prises de garantie.
3. Opérer la négociation et l'arbitrage de toute opération de change en devises en compte liée aux opérations sur valeurs mobilières visées sub. 2. Elle peut également effectuer toute opération généralement quelconque sur métaux précieux, lingots et pièces à titre accessoire de son objet principal.
4. Fournir des conseils en matière de placement et gérer des patrimoines pour le compte de tiers, et, à cet effet, placer pour le compte de tiers moyennant le paiement d'une commission, d'un intérêt ou à titre gratuit des espèces en n'importe quelle devise pour l'exécution à titre principal d'opérations sur valeurs mobilières visées sub. 2.

5. Négociier soit pour compte propre, soit pour compte de tiers toute opération financière, que ce soit notamment le montage d'opérations d'emprunts obligataires sur les marchés locaux ou internationaux, publics ou privés ou la participation à des opérations de reprise, de vente, de rachat de sociétés ou encore l'introduction aux marchés boursiers de titres de sociétés.

6. Effectuer toute activité liée à la réception et à l'exécution d'ordres portant sur des valeurs mobilières visées sub. 2, ainsi que la tenue du registre d'actionnaires qui consiste en l'inscription, la modification ou l'effacement des données dans ce registre.

7. Effectuer pour compte d'établissements de crédit, PSF, OPC, ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, des services d'administration qui sont inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre.

La société peut prendre des participations dans d'autres sociétés sous forme d'acquisitions d'actions, apports en nature ou souscription d'actions nouvelles, en numéraire, à condition de respecter l'objet social. La société peut finalement effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser le développement.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Bertrand, M. Pinte, C. Laloy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, vol. 154S, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2006.

P. Bettingen.

(094062.3/202/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 22.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 août 2006.

P. Bettingen.

(094065.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

CURLYNS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 93.004.

Le siège de la société a été dénoncé le 28 août 2006 par FACTS SERVICES, S.à r.l., et ce avec effet au 4 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 août 2006.

FACTS SERVICES, S.à r.l.

G. Henry

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092456.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

CURLYNS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 93.004.

Nous vous informons de notre démission du mandat de commissaire aux comptes avec effet au 4 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 août 2006.

FACTS SERVICES, S.à r.l.

G. Henry

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092461.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MANDELO S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 69.072.

Le siège de la société a été dénoncé le 28 août 2006 par FACTS SERVICES, S.à r.l., et ce avec effet au 4 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 août 2006.

FACTS SERVICES, S.à r.l.

G. Henry

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092457.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MANDELO S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 69.072.

Nous vous informons de notre démission du mandat de commissaire aux comptes avec effet au 4 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 août 2006.

FACTS SERVICES, S.à r.l.

G. Henry

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092462.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

J&E INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 114.849.

In the year two thousand and six, on the fourth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. ARGYLL INVESTMENTS, L.P., a limited partnership registered under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies, under the number 31450, represented by Per-Magnus Andersson, here represented by Ms Aline Giersch, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 28th July 2006; and

2. DorScot INVESTMENTS, L.P., a limited partnership registered under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies, under the number 31451, represented by Per-Magnus Andersson, here represented by Ms Aline Giersch, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 28th July 2006;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated J&E INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 114.849, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary André Schwachtgen, dated 7th March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1025, p. 49193 of 26th May 2006.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda; the Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR into USD; and
2. Amendment of article 5 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert, effective as of 4th August 2006, the currency of the subscribed share capital of the Company from EUR 12,500 to USD 15,800, in accordance with the exchange rate certificate issued by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST on 4th August 2006 and as a consequence of which the share capital shall be set at USD 15,800 (fifteen thousand eight hundred United States Dollars), represented by 100 (hundred) shares having a nominal value of USD 158 each, the difference being allocated to a share premium.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Shareholders of the Company decides to amend the article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 15,800 (fifteen thousand eight hundred United States Dollars), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of USD 158 (one hundred fifty-eight United States Dollars) each.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résident Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. ARGYLL INVESTMENTS, L.P., une société de droit des Bermudes, avec siège social à Washington Mall, 1st Floor, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 31450, représentée par Per-Magnus Andersson, ici représentée par Mlle Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 28 juillet 2006;

2. DorScot INVESTMENTS, L.P., une société de droit des Bermudes, avec siège social à Washington Mall, 1st Floor, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 31451, représentée par Per-Magnus Andersson, ici représentée par Mlle Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 28 juillet 2006; ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurant annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée J&E INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 114.849, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire André Schwachtgen du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1025, p. 49193 du 26 mai 2006.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour; les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de EUR en USD; et
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir, à partir du 4 août 2006, la devise du capital social souscrit de la Société de EUR en USD, conformément au certificat de taux de change émis par la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST en date du 4 août 2006, ayant pour conséquence que le capital social est fixé à USD 15.800 (quinze mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100 (cent) Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 158 (cent cinquante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, la différence étant allouée à une prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 15.800 (quinze mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de USD 158 (cent cinquante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Giersch, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 août 2006, vol. 470, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2006.

M. Schaeffer.

(094168.3/5770/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

J&E INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 114.849.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2006.

M. Schaeffer.

(094169.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

ING REEIF GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,112,500.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.009.

In the year two thousand and six, on the eleventh of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minutes.

There appeared:

1) ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 105.688, duly represented by its manager Mr Steve Van Den Broek, employee, with professional address in Luxembourg, here represented by Mr Erwin Vande Cruys, employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 4th, 2006.

2) ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of The Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkadee, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27272545, duly represented by its general partner ING REEIF MANAGEMENT B.V. (beherend vennot), a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, hereby represented by Mr Erwin Vande Cruys, prenamed, by virtue of a proxy given in The Hague, on August 7th, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as the only partners, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. and ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V. are the only partners of ING REEIF GERMANY, S.à r.l., limited liability corporation, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Remich, on November 18th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 381 dated February 21st, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on July 12th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at one million one hundred twelve thousand five hundred Euro (1,112,500.- EUR), represented by eleven thousand one hundred twenty-five (11,125) parts, with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing parties take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the corporate capital by an amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million one hundred twelve thousand five hundred Euro (1,112,500.- EUR) to one million three hundred twelve thousand and five hundred Euro (1,312,500.- EUR), by issuing two thousand (2,000) new parts with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing partner ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. declares to subscribe the two thousand (2,000) new parts and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred Euro (100.- EUR), so that the amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partners resolve to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at one million three hundred twelve thousand and five hundred Euro (1,312,500.- EUR), represented by thirteen thousand one hundred twenty-five (13,125) parts of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French translation and that, in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

1) ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 105.688, dûment représentée par son gérant Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Erwin Vande Cruys, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 août 2006.

2) ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND EUROPE C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden, sous le numéro 27272545, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) ING REAL ESTATE REEIF MANAGEMENT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Monsieur Erwin Vande Cruys, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 7 août 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restent annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associées, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Les sociétés comparantes ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. et ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND EUROPE C.V. sont les seules associées de la société à responsabilité limitée ING REEIF GERMANY, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 18 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 381 du 21 février 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à un million cent douze mille cinq cents euros (1.112.500,- EUR), représenté par onze mille cent vingt-cinq (11.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les associées prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent douze mille cinq cents euros (1.112.500,- EUR) à un million trois cent douze mille cinq cents euros (1.312.500,- EUR), par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et, à l'instant, les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent douze mille cinq cents euros (1.312.500,- EUR), représenté par treize mille cent vingt-cinq (13.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys, J.-J. Wagner.

Enregistré à Remich, le 16 août 2006, vol. 470, fol. 81, case 8. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2006.

M. Schaeffer.

(094170.3/5770/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

ING REEIF GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.112.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.009.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2006.

M. Schaeffer.

(094171.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

EUROPANEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.909.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 mai 2006

1. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007:

- M. Cyril Julliard, Administrateur;
- M. Bertrand van Houtte, Administrateur;
- M. Edward de Burlet, Administrateur;
- M. Guy Verhoustraeten, Administrateur;
- M^e Pierre Delandmeter, Administrateur.

2. L'Assemblée décide de nommer le Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- M. Cyril Julliard, EUROPANEL RESEARCH AND ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT, 12, rue Godot de Mauroy, F-75009 Paris, France.
- M. Bertrand van Houtte, EUROPANEL RESEARCH AND ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT, 12, rue Godot de Mauroy, F-75009 Paris, France.
- M. Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.
- M. Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.
- M^e Pierre Delandmeter, 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093196.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

BERSABEE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.291.

Le siège de la société a été dénoncé le 28 août 2006 par FACTS SERVICES, S.à r.l., et ce avec effet au 4 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 août 2006.

FACTS SERVICES, S.à r.l.

G. Henry

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092459.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BERSABEE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.291.

Nous vous informons de notre démission du mandat de commissaire aux comptes avec effet au 4 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 août 2006.

FACTS SERVICES, S.à r.l.

G. Henry

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092460.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

ACTRAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 55.638.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 août 2006 que:

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092454.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

IMMO INVEST & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 118.909.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

2.- La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, préqualifié.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IMMO INVEST & FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'exercice de mandats de gérance dans des sociétés et l'assistance au niveau du management, la réalisation d'études de marchés, le développement, l'achat, la vente, la gérance de brevets, know-how et autres droits intellectuels.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qui aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e jeudi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman;
 - b) Madame Monique Henschen-Haas, administrateur de société, née à Luxembourg, le 13 février 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman;
 - c) Madame Bénédicte Robaye, administrateur de société, née à Arlon (Belgique), le 12 mai 1968, demeurant à B-6860 Légglise, 26, rue des Combattants (Belgique).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.563.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5.- Le siège social est établi à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hensch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 63, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2006.

J. Seckler.

(095396.3/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

PICAMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mars 2006

- Les démissions de M. Sandro Capuzzo, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de M. Alain Renard, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de M. Pierre Mestdagh, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de M. Jean-Paul Reiland, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont acceptées.

- Les sociétés EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

PICAMAR SERVICES S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092469.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BECHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BECHOLD S.A., avec siège social à L-1025 Luxembourg, rue Aldringen, 5, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.855, tenue en date du 23 août 2006 que:

1) La démission de la société MULLER HOLDING CORP, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3152, Road Town, Îles Vierges Britanniques, comme administrateur est acceptée;

2) La démission de la société REVOK CORPORATION, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3152, Road Town, Îles Vierges Britanniques, comme administrateur est acceptée;

3) Madame Régine Caillau, juriste, né à Alger (Algérie), le 9 septembre 1946, demeurant à L-1463 Luxembourg, rue du Fort Elisabeth, 29, est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

4) Monsieur Martin Shapiro, né à Chicago (Etats-Unis), le 20 janvier 1957, demeurant à L-2356 Luxembourg, rue de Pulvermuhl, 22, est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

E. Semal

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092483.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MCCL II, Société Civile.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.
R. C. Luxembourg E 3.199.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Charles Alphonse Léon Antoine dit Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né à Luxembourg, le 30 août 1951, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.

2.- Madame Marie-Anne Jeanne Ernestine Remakel, sans état, épouse de Monsieur Carlo Schlessler, née à Luxembourg, le 27 août 1950, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.

3.- Mademoiselle Lynn Anne Fernande Claudine Schlessler, étudiante, née à Luxembourg, le 18 février 1985, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.

4.- Monsieur Christian Charles Marie Emile Schlessler, employé privé, né à Luxembourg, le 8 août 1978, demeurant à L-1467 Howald, 27, rue Henri Entringer.

Les comparants sub 3) et 4) sont ici représentés par Monsieur Carlo Schlessler, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile familiale régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est MCCL II.

Art. 4. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en mille (1.000) parts de deux virgule cinquante euros (2,50 EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
à 2.- Madame Marie-Anne Remakel, sans état, épouse de Monsieur Carlo Schlessler, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
à 3.- Mademoiselle Lynn Schlessler, étudiante, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer, une part sociale	1
à 4.- Monsieur Christian Schlessler, employé privé, demeurant à L-1467 Howald, 27, rue Henri Entringer, une part sociale	1
Total: mille parts sociales.	1.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande d'un gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titillante de chaque part représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts ou cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de dispositions.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions de gérants:

a) Monsieur Charles Alphonse Léon Antoine dit Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer;

b) Madame Marie-Anne Jeanne Ernestine Remakel, sans état, épouse de Monsieur Carlo Schlessler, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.

2.- Le siège social est établi à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-A. Remakel, C. Schlessler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2006, vol. 537, fol. 78, case 6. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2006.

J. Seckler.

(095576.3/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

96383

M.I. INVESTMENT S.C.I., Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.000,-.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 5, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg E 3.198.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le 30 juin.

Ont comparu:

1. Monsieur Michael Stephen Hughes, né à Irlande - Portarlington, le 14 mai 1964, demeurant à L-1858 Luxembourg, 1A, rue de Kirchberg.

2. Monsieur Ian Berry, né au Royaume-Uni - Horsham, le 23 septembre 1962, demeurant à L-9368 Folkendange, Maison 3.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir.

Art. 2. La société prend la dénomination de M.I. INVESTMENT S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la société est à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille euros (EUR 2.000,-), représenté par dix (10) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Michael Stephen Hughes, prénommé	5 parts sociales
Monsieur Ian Berry, prénommé	5 parts sociales
Total: dix parts sociales	10 parts sociales

Les mêmes parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des trois quarts du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil, en précisant que les obligations de chaque associé vis-à-vis des créanciers de la société sont proportionnelles au nombre de parts que chaque associé détient dans la société.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront sauf accord contraire et unanime des sociétaires sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, pour toutes obligations prises au nom de la société, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants il sera pourvu à son remplacement par décision des associés à la majorité simple.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elles peuvent devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité simple de toutes les parts existantes.

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est par dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, en qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

a) Le siège de la société est fixé à L-1858 Luxembourg, 5, rue de Kirchberg.

b) Sont nommés gérants:

- Monsieur Michael Stephen Hughes, prénommé, pour une durée illimitée;

- Monsieur Ian Berry, prénommé, pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Signé à Luxembourg, le 30 juin 2006.

M.S. Hughes / I. Berry.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09494. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095461.3//110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.